



# La Tribune d'Enchenberg

Le journal de la commune d'Enchenberg

N° 03/2013

**COMMUNE D'ENCHENBERG**

*Lotissement Les Marguerites*

Terrains à bâtir de 6 à 12 ares  
3300 €<sup>HT</sup> / are

Renseignements en mairie au 03 87 96 38 78

Crédit Mutuel  
LA banque à qui parler  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)  
Partenaire de vos projets

Avec le soutien du Crédit Mutuel  
PARTENAIRE DE VOS PROJETS

Nouveaux panneaux à l'entrée du village



Octobre 2013 !!



## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi	<i>fermée</i>	- 14h à 17h
Mardi	9h à 12h - 14h à 17h	
Mercredi	<i>fermée</i>	- <i>fermée</i>
Jeudi	9h à 12h - 14h à 17h	
Vendredi	9h à 12h - 14h à 17h	

### PERMANENCES DU MAIRE OU DES ADJOINTS :

Nouveaux horaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

Mardi	17h à 18h
Vendredi	17h à 19h

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHARGE DE LA COMMUNE :

A l'occasion de la saison hiver 2013/2014, la décharge municipale sera ouverte les samedis aux jours et heures suivantes :

Du 6 avril au 26 octobre : **Samedi de 14h/18h**

Du 2 novembre 2013 au 29 mars 2014 :

**Tous les 1<sup>er</sup> samedis du mois de 13h/14h**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE ROHRBACH LES BITCHE POUR LES PARTICULIERS :

#### Présentation de la Carte Sydème obligatoire

Lundi	<i>fermée</i>	- 13h à 17h
Mardi	10h à 12h - 14h à 17h	
Mercredi	10h à 12h - 14h à 17h	
Jeudi	10h à 12h - 14h à 17h	
Vendredi	10h à 12h - 14h à 17h	
Samedi	9h à 12h - 14h à 17h	

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : Le mercredi

### HUILES USAGEES ET BATTERIES :

A déposer le **VENDREDI** de 10h45 à 11h45 à l'atelier municipal situé 2 impasse des écoles (en face du foyer d'accueil médicalisé).

### CONTENEURS A VERRE, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Au parking de la maison des arboriculteurs située Rue de la Gare (en face de la gare SnCF)

### RECUPERATION DE CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES

→ Hall de la mairie aux heures d'ouverture

## AGENDA

### Dimanche 3 novembre 2013

A 9H messe des chasseurs sur le site de la Chapelle Ste Véréne en présence des sonneurs du Jagdhorn Bläsercorps Köllertal.

### Jeudi 7 novembre 2013

**Distribution de la dotation de sacs de tri par le Sydème à la salle polyvalente de 14h à 19h30**

### Jeudi 14 novembre 2013

Ramassage de la collecte du multifix (rattrapage lié au jour férié du lundi 11 novembre.)

### Du 15 au 19 novembre 2013

Relève des compteurs GAZ et ELECTRICITE par un agent ERDF.

### Mercredi 20 novembre 2013

**Ramassage des objets encombrants. Veuillez les sortir la veille.**

### Vendredi 22 novembre 2013

Réception du concours communal des maisons fleuries à 19h à la salle du presbytère.

### Lundi 25 novembre 2013

Don du sang à la salle polyvalente de 14h30 à 19h30.

### A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2013

Ouverture du concours « Familles à énergie positive » lancée par les espaces info Energie de Moselle Est l'ADIL57-EIE.

### Dimanche 8 décembre 2013

18<sup>ème</sup> Marché de Noël organisé par l'Inter Association à la salle polyvalente.

### Vendredi 13 décembre 2013

Repas de Noël des membres de l'association des Joyeux seniors à l'Auberge Sainte Véréne.

### Dimanche 15 décembre 2013

Repas de Noël organisé par la commune pour les personnes de + de 65 ans.

### Mardi 24 décembre 2013

Ramassage de la collecte du multifix (rattrapage lié au jour férié du mercredi 25 décembre.)

### Jeudi 2 janvier 2014

Ramassage de la collecte du multifix (rattrapage lié au jour férié du mercredi 1<sup>er</sup> janvier.)

1. Les infos pratiques/Agenda	11. Les personnes à l'honneur
2. Le Sommaire	12. La page du FAM "Fleur de Vie"
3. Le mot du Maire	13. Les infos générales
4. Les infos locales	14. La page des travaux
5. Les manifestations de la commune	15. Lotissement Les Marguerites
6. Les médaillées de la Famille Française	16. Les échos du Conseil Municipal
7. La page du Centre aéré et périscolaire	17. La page incivilités
8. La rentrée scolaire 2013/2014	18. Jumelage Enchenberg-Hangard
9. Le banc des écoliers	19. Affiche du Marché de Noël
10. Les différentes activités	20. Expositions de fruits et légumes

## PAMELA COIFFURE

Ouvert  
du Mardi au Samedi  
NON STOP

au Salon sur rendez-vous  
ou à domicile



4, rue du général de Gaulle  
57415 ENCHENBERG

03 72 29 11 79  
06 68 77 45 02

### LA TRIBUNE D'ENCHENBERG – Octobre 2013 n° 3

Revue officielle d'information municipale diffusée  
gratuitement à 600 exemplaires.

MAIRIE D'ENCHENBERG 57415 – Tél 03 87 96 38 78

[www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr)

Courriel : [mairie.enchenberg@orange.fr](mailto:mairie.enchenberg@orange.fr)

Responsable de la publication : M HEN Laurent

Responsable de la commission : M Laurent BICHLER

Conception et réalisation : Mme MEHLINGER Monique

Photos : M BICHLER Laurent

Membres de la commission : SCHIRMANN Antoine,  
MEYER Chantal, VOGEL Nadine, KUGEL Corine, GRAD  
Christian, Oswald François, BONNOT Rolande

# L'éditorial de la La Tribune d'Enchenberg

## Octobre 2013

Mairie - 57415 ENCHENBERG

Tél. 03.87.96.38.78

Fax 03.87.96.35.57

<http://www.enchenberg.fr>

Courriel : [mairie.enchenberg@orange.fr](mailto:mairie.enchenberg@orange.fr)

Le mot du Maire ...

Madame, Monsieur,

Pour presque chacun de mes éditoriaux, j'ai débuté mes propos par l'annonce du plaisir de vous retrouver et je ne souhaiterais pas déroger à cette habitude, tant je trouve que c'est une occasion privilégiée que de pouvoir s'adresser à toute la population dans le même instant.

Ce bulletin communal est plus qu'un simple moyen de communication puisqu'il nous permet de parler des perspectives de la commune, mais aussi de nombreux événements et des moments forts qui font l'actualité de notre village.

Laissez-moi pour cela savourer avec vous toutes et tous le souvenir des festivités de l'été dernier avec la fête du 13 juillet organisée avec brio par les footballeurs sous la présidence de Fath Sylvain, ainsi que du centre aéré, qui aura permis à 65 enfants de profiter durant trois semaines des atouts de proximité de la commune.

Depuis ces instants festifs, nous sommes passés par l'incontournable rentrée et chacun d'entre vous a certainement depuis longtemps, rangé les photos des vacances passées, au rayon des souvenirs.

Vous l'aurez constaté, la commune a également repris le chemin des activités avec, en premier lieu, le redémarrage des chantiers mis en sommeil par les congés estivaux.

C'est le cas de notre lotissement qui entre dans sa phase finale avec la mise en place des réseaux électriques, avant que la voirie soit matérialisée.

A l'heure actuelle, trois parcelles déjà vendues et 5 réservées me permettent d'entrevoir l'avenir de cette zone avec un certain optimisme.

Mais ce chantier s'étend bien au-delà de l'emprise visible depuis la salle polyvalente puisque l'assainissement se prolonge, sous la voie ferrée, jusqu'à la pompe de relevage des eaux usées du Bebersberg (derrière la rue de Montbronn).

Au vu de l'état du chemin suite aux travaux menés, j'ai demandé à l'entreprise Jung d'opérer les ajustements indispensables pour le rendre à nouveau carrossable par tous les temps.

Par rapport à notre lotissement, vous aurez pu remarquer les trois panneaux publicitaires aux entrées du village auxquels j'ai fait le pari d'associer le crédit mutuel.

La logique est simple : tout mettre en œuvre pour attirer des acheteurs potentiels et profiter de l'occasion pour remercier la banque pour son soutien indéfectible à notre monde associatif.

Parallèlement à cette extension urbaine, nous avons la rue du château d'eau, pour laquelle la seconde tranche (la partie descendante) sera traitée dans les prochains jours, pour une mise en place des enrobés vers la fin du mois d'octobre.

Les bordures sont en place et au prix d'un dialogue permanent avec les riverains tous les obstacles ont pu être levés ou le seront d'ici la fin de l'opération d'embellissement du quartier.

Et puis, il y a le cimetière, dont les premiers aménagements sont d'ores et déjà visibles. Il y a quelques temps, j'ai été approché par un administré qui me reprochait d'avoir choisi le cimetière pour « contenter mon électorat » à quelques mois des municipales.

Oui, effectivement, le but de tous les travaux et de tous les engagements budgétaires menés à Enchenberg le sont au profit des administrés qui se rendront bientôt aux urnes.

Chaque euro dépensé l'est au bénéfice, des membres électeurs de nos associations, des électeurs qui se rendent dans notre église, des électeurs qui ouvrent leur robinet raccordé à un réseau d'eau performant...même les petits futurs électeurs de nos écoles ne sont pas oubliés ...oui donc effectivement pour tous !

Par ailleurs, à côté de ces réussites, il serait malhonnête de ne pas faire état des difficultés voire, osons le dire, des échecs de la commune.

Je pense au Guisberg pour lequel je nourrissais tant d'espoirs.

Rappelez-vous, suite aux inondations répétées de l'année dernière causée par les aménagements de l'ONF dans le « Sandweg », j'avais mandaté la communauté de communes

du Pays de Bitche pour qu'elle démarre une étude sur ce sujet.

Il s'agissait de dévier les eaux pluviales, qui, en sortant de la forêt se concentraient sur le chemin, de les faire traverser le hameau et de profiter de l'opération pour aménager de véritables fossés canalisés dans la rue.

C'est dans cet esprit que 60 000€ avaient été affectés sur cette opération dans le dernier budget.

Il y a quelques semaines, le chiffrage définitif est venu balayer ce projet ambitieux... 147 000 €, plus du double du volet initialement prévu !

J'ai donc décidé de ne pas engager la commune dans une dépense déraisonnable.

Parallèlement, le dialogue s'est poursuivi avec l'ONF qui entreprendra finalement des travaux à sa charge, pour une solution technique moins ambitieuse mais qui devrait tout de même définitivement assurer la tranquillité des riverains, excédés à juste titre de se retrouver les pieds dans l'eau à chaque averse.

Au chapitre des dossiers importants il faut également citer la réforme des rythmes scolaires et la mise en application des nouveaux horaires de l'école. Les parents d'élèves nouvellement élus souhaitaient que je me positionne officiellement en annonçant que je n'appliquerai pas ce dispositif.

Vous êtes de nombreux parents de nos écoliers à lire cet éditorial et je crois qu'il faut jouer de franchise et d'honnêteté : mon rôle de maire est au-delà de l'action locale, celle d'un élu de la République qui en applique ses lois et je n'envisage donc pas un seul instant de m'ériger contre cette réforme.

Bien évidemment, il ne s'agira aucunement de décider seul, c'est pourquoi j'ai demandé au corps enseignant de me proposer des horaires que les parents d'élèves vont étudier. L'idée étant pour moi d'associer tous les partenaires et usagers de nos écoles à ces nouveaux horaires, qui, après passage devant le conseil municipal seront proposés à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale à la fin du mois de décembre.

Oui, la fin de l'année approche déjà à grands pas et de nombreuses échéances vont bientôt se présenter à nous tous.

Je pense en premier lieu à l'annonce que je vous faisais publiquement le 13 juillet en annonçant l'invitation du président de la république adressé à Mme Steiner Yvonne, future médaillée de la Famille Française. Elle sera personnellement reçue par M. Hollande à l'Elysée le samedi 30 novembre 2013.

Il y a quinze jours, j'en parlais encore à un membre de sa famille qui me disait qu'elle n'y croyait plus....je lui répondais alors qu'il fallait être optimiste.

C'est avec ce même optimisme pour l'avenir de notre belle commune que j'aimerais également vous faire part de ma volonté de ne pas être candidat aux prochaines élections municipales. Je fais le choix de vous l'annoncer dès maintenant car je crois qu'il est indispensable de laisser du temps aux futurs candidats pour qu'ils puissent construire un programme cohérent, intégrer l'obligation de parité, s'entourer d'une équipe loyale, capable d'entente en son sein et d'ambition réfléchie pour notre communauté.

Bien évidemment, le temps de la transition n'est pas encore venu... mon engagement et celui de mon équipe resteront le cœur de notre action d'ici à mars 2014...à votre service.

Votre maire

Laurent HEN

## AUBERGE SAINTE-VERENE



Plat du jour du lundi au samedi à midi  
Carte et menus dimanche midi  
Carte, pizzas et tartes flambées vendredi soir,  
Samedi soir et dimanche soir

*Nouveau!! Livraison repas à domicile*

Fermé le mardi à partir de 15H  
Et le mercredi toute la journée

1, Rue Centrale ☎ 03.87.96.43.68  
57415 ENCHENBERG [aubergesainteverene@orange.fr](mailto:aubergesainteverene@orange.fr)



**BOUCHERIE-CHARCUTERIE "TRAITEUR"**

**AU CŒUR DES SAVEURS**

3 Rue Centrale

57415 ENCHENBERG

☎ 03.87.06.84.72 / 06.78.80.80.90

[www.aucoeurdessaveurs.fr](http://www.aucoeurdessaveurs.fr)

*Petits plats et Sandwichs frais tous les jours*

Ouvert du mardi au samedi

De 8h-12h et 15h30-18h30 / Le samedi 7h-16h non stop

Fermé le Lundi en journée et le Mercredi après-midi

Sanitaire-Chauffage-Climatisation,  
Solaire



**Daniel Schoendorf et Fils**

11, rue de Lambach  
57415 ENCHENBERG,  
☎ 03.87.96.41.72

**EPICERIE – TABAC - PRESSE  
RELAIS POSTE COMMERCANT**



**BURGUN Michèle**  
23 Rue Centrale  
57415 ENCHENBERG  
Tél : 03.87.96.38.71

**Clean'Adom** Le Pressing mobile Chez Vous  
Nettoyage, rénovation, désinfection par vapeur

**Vogelgesang Bertrand**

52d rue de Rohrbach  
57415 ENCHENBERG  
France  
Tél : 06 15 63 90 47  
cleanadom@bbox.fr



**SP PNEUS**  
**ENCHENBERG**  
26 rue du Général de Gaulle

**VENTES ET MONTAGE PNEUS**  
Jantes Alu / tôle  
Pièces détachées

**ENTRETIEN / VIDANGE**  
Disques / Plaquettes - Echappement  
Rotules - Amortisseurs - Kit Distribution

Horaires: Lundi au Vendredi: 9h à 12h / 13h à 18h  
Samedi: Sur RDV

**06 75 44 34 35** ☎ **09 61 63 34 06**

Démonte pneus robotisé  
De 13 à 32 pouces

IP Cert. 73027410016

**NOUVEAU**  
DANS LA REGION

**De Los Vosgiens  
Del Norte**

*Ritzenthaler Gaël*  
6 rue de Guisberg  
57415 ENCHENBERG  
Tél.: 03 87 96 44 70 - 06 45 64 75 47

**Nutritions pour chien et chat**  
(particulier - éleveur)

**Accessoires pour chien et chat**

**Elevage familial de  
Dog Argentin**

**Livraison à domicile**

**Chenil et accessoires**

**STP**

**Tous Travaux de Terrassement**

- ▣ Terrassement pour vide-sanitaire, sous-sol, fondations
- ▣ Réalisation d'un accès (décaissage de la terre, mise en place de cailloux)
- ▣ Désouchage
- ▣ Talutage
- ▣ Tranchées (pour pose de tuyaux, gaines...)
- ▣ Réalisation d'excavation (cave, piscine, pose d'une fosse, ...)

57415 ENCHENBERG  
Tél.: 03 72 29 19 46  
Port.: 06 07 60 37 56

Devis gratuit

**BROYAGE DE BOIS**  
**= PLAQUETTES FORESTIÈRES**  
**POUR CHAUFFAGE OU PAILLAGE**

*Nous faisons,  
place nette!*

**A VOTRE SERVICE**  
également pour :

- TRAVAUX
- de TERRASSEMENT
- FAUCHAGE
- DÉBROUSSAILLAGE

**STB**

3, annexe Guisberg  
57415 ENCHENBERG  
Tél. 03 87 96 44 12



# INFOS-LOCALES



## REDOTATION DE SACS DE TRI

La prochaine dotation des sacs de tri aura lieu le

➔ **JEUDI 7 novembre 2013**

A la salle polyvalente de 14h00 à 19h30



## REGLES D'ATTRIBUTION DES POUBELLES BI'SACS

Face aux nombreuses sollicitations concernant les poubelles bi'sacs, la commission Multiflux a statué sur les règles d'attribution des poubelles bi'sacs (poubelle de cuisine permettant de faire le tri des biodéchets et des résidus).

- Une seule poubelle bi'sacs est attribuée par foyer
- Elles restent la propriété du Sydème. Il est strictement interdit de les revendre, de les déposer à la collecte des encombrants ou en déchèterie.
- Un logement locatif ne peut être doté qu'une seule fois en poubelle bi'sacs. Il revient au propriétaire ou au bailleur de s'assurer de la présence de la poubelle lors de la remise des clés. Il est fortement conseillé au propriétaire du logement à mentionner la présence de la poubelle sur le contrat de location. Si l'ancien locataire part avec la poubelle bi'sacs, il appartient au propriétaire de faire l'acquisition d'une nouvelle poubelle pour le dit logement auprès du Sydème.
- Les poubelles bi'sacs sont sous garantie. Elles peuvent être échangées. Pour ce faire, la bi'sacs défectueuse doit être obligatoirement déposée préalablement avant toute remise d'une poubelle en état de marche.
- Les règles d'échange de la poubelle bi'sacs concernent exclusivement les dysfonctionnements du mécanisme d'ouverture. Ainsi, les poubelles bi'sacs dont le couvercle serait fissuré ou dont la structure serait cabossée en encore dont les conditions d'entretien (saleté) laisseraient à désirer ne doivent faire l'objet d'échange.
- Tout foyer déposant une poubelle bi'sacs cassée en déchèterie ou à la collecte des encombrants ne sera plus éligible à la remise d'une nouvelle.

L'acquisition d'une bi'sacs supplémentaire ou le remplacement de cette dernière ne rentrant pas dans les conditions d'échange éligibles sont invités à prendre contact auprès des services du Sydème du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. **Le tarif de revente d'une poubelle bi'sacs est de 38,68 € TTC.** Les paiements peuvent être effectués en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.



## COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des objets encombrants est prévue le

➔ **MERCREDI 20 novembre 2013**

Veuillez sortir vos objets la veille



## BATTUES DE CHASSE

M KOCH Emil, adjudicateur du lot unique de la chasse communale vous informe des prochaines battues de chasse qui auront lieu aux dates suivantes :

- ◆ **Samedi 09 novembre 2013**
- ◆ **Samedi 07 décembre 2013**

A noter que des tirs de nuit aux sangliers sont également pratiqués sur le lot communal pour la saison de chasse 2013/2014.



## CONCOURS FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les espaces info Energie de Moselle Est l'ADIL57-EIE animent avec le soutien des collectivités partenaires, du Conseil Général de Moselle, de l'ADEME et du Conseil Régional, **le concours familles à énergie positive.**

Ouvert à tous, il permet aux familles participantes de réduire leur consommation d'énergie de 8% uniquement en modifiant son comportement au quotidien. Lors des éditions précédentes, les familles ont économisé en moyenne 200 € sur leurs factures énergétiques.

**Ce concours se déroule du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 avril 2014.**

Chaque équipe participante est composée de 5 à 10 foyers qui peuvent être composés d'amis, de voisins, de collègues, de membres d'une association, d'habitants d'une même ville,...

Pour en savoir plus :

[www.adil57.org](http://www.adil57.org)

[www.familles-a-energie-positive.fr](http://www.familles-a-energie-positive.fr)



## CARCASSES DE VOITURE

La mairie propose l'opération de ramassage de carcasses de voitures et métaux (fûts de fioul). M TONNELIER, ferrailleur de Schmittviller, effectue cette opération de ramassage à titre gratuit.

**Pour vous inscrire, veuillez contacter la mairie au 03 87 96 38 78.**



# Manifestations de la Commune

## Commémoration du 14 juillet



C'est devant le parvis du monument aux morts de l'église St Pierre d'Enchenberg que le Maire Laurent HEN, le Maire de Hangard Rolf ALTPETER, les maires honoraires Mrs GAMEL Rodolphe, RIMLINGER Raymond, le Maire-Conseiller Général M ZINTZ Daniel ainsi que la délégation des sapeurs pompiers Enchenberg-Montbronn, les militaires de réserve mais également le corps du 16<sup>ème</sup> bataillon des chasseurs ont déposé une gerbe en l'honneur de ceux qui sont tombés lors des guerres 14/18 et 39/45.



Le colonel Didier LEURS nous a fait l'honneur d'accepter la participation d'un détachement du 16<sup>ème</sup> bataillon des chasseurs.



# Manifestations de la Commune



L'harmonie du Pays de Bitche, présidée par M Denis WEY et dirigée par Mme Doris ARBOGAST a rehaussé remarquablement cette commémoration du 14 juillet 2013.



Diplôme décerné à la Commune



Remise de la médaille à M SCHIRMANN Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint et représentant la commune

C'était également l'occasion d'honorer la Commune par la remise de la **médaille de BRONZE du souvenir français** par M SCHMITT Arsène, Président de l'association Le Souvenir Français, section de Bitche pour les services rendus à l'Association.



# Médaille de la Famille Française



Le Maire et le Conseil Municipal, en présence d'une délégation de Hangard ont rendu hommage à 18 mamans méritantes. Elles se sont vues décernées un diplôme et une médaille de la Famille Française à l'occasion de la fête du 14 juillet dernier à la salle polyvalente.

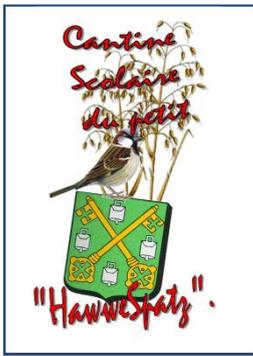


**Médaille d'ARGENT** (six ou sept enfants) décernée à Mmes STEINER Yvonne (sera remise à l'Elysée le 30 novembre par le président M HOLLANDE), ISEL Erika, BECK Eliane et HEILIG Danielle.

**Médaille de BRONZE** ( quatre ou cinq enfants) décernée à Mmes BOUR Marie-Louise, HENNER Clotilde, KLEIN Marie, LUTZ Bernadette, SIEBERING Marie-Bernadette, WEYANT Anne, BAUMANN Yolande, FATH Marie-Cécile, HELMER Patricia, SCHAMPION Christine, KRAFT Marie Octavie, LUTZ Lucie, HUBER Eliane, STENGER Edith



## Toutes nos félicitations !



# Centre aéré et périscolaire

## Nouveau: Périscolaire du matin et modification du tarif du ticket repas

A compter de la rentrée 2013/2014, le Conseil Municipal a décidé de rajouter de nouveaux horaires au service du périscolaire :

- **Accueil des enfants le matin de 7h à 8h dans les locaux de la cantine**

Service	Prise en charge	Prestations	Tarifs par ticket
Périscolaire	De 7h à 8h		2 €
Cantine	De 11h30 à 13h30	Déjeuner préparé par l'Auberge Sainte Véréne	5,50 €
Périscolaire	De 16h à 18h	Goûter	2 €



# Centre aéré été 2013

**65** enfants de 4 à 12 ans ont participé au centre aéré qui a eu lieu du 22 juillet au 9 août à la salle polyvalente d'Enchenberg.

Les encadrants du centre aéré M FOLMAR Christophe de Sarreguemines, directeur, ainsi que les animatrices Mmes KELLER Charlène, MULLER Cindy, NIRRENGARTEN Pauline et ZINS Sophie leurs ont proposé diverses activités sur le thème Afrique et Nature ainsi qu'une nuit sous tente pour les plus courageux.





# Rentrée scolaire 2013/2014

Photo de la rentrée des classes du mardi 3 septembre 2013 pour 112 élèves au total



**L'école élémentaire dirigée par Mme MARGUIER Cécile, accueille 71 élèves pour 3 classes :**

Mme BAUER Adeline prend en charge 26 élèves (15 CP + 11 CE1)

Mme HOFFMANN Suzanne prend en charge 22 élèves (9 CE2 + 13 CM1)

Mme MARGUIER assistée de Mlle Bérangère DEBROTNIK prend en charge 23 élèves (4 CE2 + 19 CM2)

**L'école maternelle « Les Boutons d'Or » dirigée par Mme MUNICH Fabienne accueille 41 élèves**

Mme ZION Isabelle prend en charge 20 élèves (12 en petite section + 8 en moyenne section)

Mme MUNICH prend en charge 21 élèves (7 en moyenne section + 14 en grande section)

Toutes deux sont assistées de Milène et Cindy, les aides maternelles.



# LE BANC DES ECOLIERS

## Bon départ en Retraite

...Au revoir Mme BLATT

Mme BLATT Josyane, professeur des écoles de l'école maternelle Les Boutons d'Or, a fait valoir ses droits à la retraite après 18 ans d'enseignements dans notre commune. Une petite fête de départ, en présence de ses collègues, des parents d'élèves a été organisée par la municipalité le dernier jour d'école du 5 juillet 2013 dans les locaux de la mairie. Un bouquet de fleurs et un vase en cristal lui ont été remis en cadeau par le maire, Laurent HEN.

Nous lui souhaitons une agréable retraite avec son mari Gérard.

A la rentrée 2013/2014, c'est Mme ZION Isabelle qui a pris la relève.



### Un fruit pour la récré



En raison du succès de l'opération « Un fruit pour la récré » la Commune a décidé de la reconduire pour la **5<sup>ème</sup> année** consécutive.

Mme VOGEL Nadine, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, se charge de distribuer tous les jeudis matin aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire, les fruits et légumes sélectionnés pour le trimestre.

#### 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2013/2014

Jeudi 26 septembre	quetsches
Jeudi 3 octobre	raisin
Jeudi 10 octobre	poire
Jeudi 17 octobre	pomme

## Animation sur le tri



Suite à une animation à l'école sur le tri des déchets, la classe de la maternelle dirigée par Mme MUNICH a décidé de réaliser des personnages en métal avec les déchets collectés dans les sacs de tri orange ramenés par les enfants de la maison.

Cet atelier leur a permis de reconnaître le métal et également de prendre conscience de la grande quantité de déchets que nous produisons.

# Les différentes activités ...

## TIR AU PISTOLET OU CARABINE



L'ATE affiliée à la Fédération Française de Tir, propose la pratique du tir sportif sur 10 m aux armes à air comprimé. Le tir est ouvert à tous, et ce dès l'âge de 8 ans.

Séances les vendredis de 19h à 21h

Au stand de tir situé en face de la résidence Hospitalor.

Licence adulte 55 € - Licence jeune 30 €

Carte de membre à 10 €

Coordonnées de la Présidente

Mme GAENG Sonia

☎ 03 87 96 40 94

## STEP, AEROBIC, DANSE ...

L'Association SHAKE DANCE vous invite à venir bouger et danser avec elle à la salle polyvalente :

⇒ Tous les mardis :

de 9h à 10h cours de Fitness Adultes

de 17h30 à 18h30 Jeune Cm1/Cm2/Collège

⇒ Tous les mercredis :

De 9h à 10h cours de Fitness Adultes

De 10h à 11h Enfants de la maternelle

De 11h à 12h Enfants du primaire



Tarifs par séance : 2,50€ enfant/ 3 € adulte

Renseignements et inscriptions auprès de

Mme GOWAN Sylvie ☎ 06 09 09 61 30

03 87 02 73 61

## SOPHRO-RELAXATION

Mme LAMBRECH Marie-Claire

Vous propose des séances de sophro-relaxation avec méditation à la salle polyvalente tous les

Mercredis de 20h30 à 21h30

Tarifs : 10€/séance ou 70€/trimestre



Inscriptions et renseignements

☎ 03 87 96 40 04

06 88 01 04 37

## SEANCES D'AÏKIDO et AÏKI-TRAINING



Le club SOBUKAI vous propose les séances suivantes à la salle polyvalente d'Enchenberg :

**Aïki-training** (échauffement progressif + renfort musculaire + mouvement self défense sur musique rythmée + étirement/relaxation: **lundi de 20h à 21h30**

*Licence de 65 €/an*

**Aïkido Section Adultes (14 à 77 ans): mardi de 19h30 à 21h et vendredi de 18h30 à 21h**

*Licence de 100 €/an*

**Aïkido Section Jeunes (8 à 13 ans) : mardi de 18h30 à 19h30 et vendredi de 19h à 20h**

*Licence de 95 €/an*

Inscriptions et renseignements auprès de  
M ACKERMANN Stéphane ☎ 03 72 29 13 57

06 79 90 87 46

M FABER Christophe ☎ 03 72 29 15 45

06 33 55 48 32

## VOLLEY-BALL

L'association Sport et Loisirs d'Enchenberg vous propose de pratiquer le volley-ball à la salle polyvalente :

⇒ Tous les lundis de 20h à 22h

Licence annuelle : 60€

Activité pour 15 ans et +



Coordonnées de la Présidente

Mme STENGER Carole

☎ 06 79 24 73 21

# Les différentes activités ...



## EQUITATION

L'écurie Guillaume MAYER vous propose des cours pour tous les cavaliers, débutants ou confirmés, des galops 1 à 7.

A partir de 3 ans : baby poney

Possibilité de prendre des cours particuliers.

Carte d'initiation de 4 H pour découvrir l'équitation.

### Stages :

Des stages ont lieu durant les vacances scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi pour tous les niveaux, du débutant au galop 7.

Possibilité de se perfectionner ou de partir en randonnée sur 2 jours.

### Compétition :

L'écurie dispose de 20 poneys et 10 chevaux de club pour tous niveaux. Le club participe à des concours tous les week-ends en Lorraine et en Alsace mais également les concours clubs, amateurs, pro et championnat de France.

Coordonnées : Ecurie Guillaume MAYER  
55 Rue de Rohrbach 57415 ENCHENBERG  
☎ 06 80 92 12 10

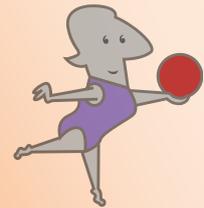
## GYM SENIORS

Venez découvrir ses bienfaits pour le corps et l'esprit.  
Mme SPECK Elisabeth assure les cours de gym seniors à la salle polyvalente les

⇒ **Mardis de 14h à 15h**

Tarif : licence de 100 €/an  
De Septembre à juin

Inscription et renseignement au  
☎ 03 87 96 60 12



## FOOTBALL

La Sportive Française d'Enchenberg présidée par M FATH Sylvain propose aux jeunes qui souhaitent se perfectionner ou tout simplement s'initier à la pratique du football de rejoindre les différentes équipes selon leur catégorie d'âge :

**U7 (5 et 6 ans) et U9 (7 et 8 ans) les mardis soirs de 17h30 à 18h30 au stade d'ENCHENBERG**

**U11 (9 et 10 ans) les mardis soirs de 17h15 à 18h30 au terrain de foot de LEMBERG (Jumelage)**

**U13 (11 et 12 ans) les mercredis de 16h à 17h30 au stade de LEMBERG (Jumelage)**

**U15 (13 et 14 ans) les mercredis de 16h à 17h30 et les vendredis de 18h à 19h au stade d'ENCHENBERG**

**U17 (15 et 16 ans) les mercredis de 17h30 à 19h et les vendredis de 18h à 19h au stade d'ENCHENBERG**

Cotisation annuelle : 15 €

Inscriptions et renseignements auprès de M FATH Sylvain ☎ 03 87 96 40 33

M GLASER Pascal ☎ 03 87 96 48 94

M WEINLAND Martin ☎ 03 87 96 44 04

# "Hawespatze à l'honneur"!!



Mme WEINLAND épouse NEU Marie  
a fêté ses 91 printemps  
le 23 août 2013



Mme MULLER épouse MEYER  
Suzanne  
fêté ses 91 printemps  
le 13 septembre 2013



M GRIESBACH René, doyen du  
village, a fêté ses  
88 printemps le 13 septembre 2013



*Toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux !*

# Le Foyer d'Accueil médicalisé "Fleur de Vie" d'Enchenberg

Les résidents bénéficient d'atelier d'apprentissage et thérapeutique, qui leur permettent de maintenir leurs acquis, voire même de progresser

Au cours de l'atelier « photo », ils prennent leurs photos, les choisissent et les mettent en place ; leur créativité donne lieu à de beaux résultats :



En septembre, quelques résidents ont participé à la journée « sport adapté » à Créhange. Des épreuves variées étaient organisées tout au long de la journée. Les résidents étaient en concurrence face à d'autres établissements du handicap et s'affrontaient lors d'épreuves variées. Le FAM a remporté la 5<sup>ème</sup> place face à 21 autres établissements engagés.



# INFOS-GENERALES



## CALENDRIER ELECTORAL 2014

### Municipales :

Les prochaines **élections municipales françaises** auront lieu les 23 et 30 mars 2014 six ans après les élections précédentes.

Ces élections permettront le renouvellement des conseils municipaux des plus de 36 000 communes françaises ainsi que celui des conseils des établissements publics de coopération intercommunale.

### **Nouveau** Mode de scrutin :

Avec la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'appliquera désormais au-delà de 1000 habitants.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, à partir des prochaines élections municipales de 2014, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (article L260 s. du code électoral).

- Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme pour les communes.
- Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Il ne sera pas possible de rayer un candidat d'une liste sous peine de nullité du bulletin de vote. Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin, ainsi que la composition paritaire en alternance de chaque liste.
- Au premier tour, la liste qui obtient la majorité, plus de la moitié des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrages obtenus.

- Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.
- La loi de 2013 instaure donc l'élection directe, dans le cadre des élections municipales, des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux. Elle prévoit que le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires doit correspondre, de la même manière et dans le même ordre, aux candidats au conseil municipal en tête de liste.

### Européennes :

Les prochaines **élections du Parlement européen** auront lieu dans tous les États membres de l'Union européenne (UE) entre le 22 et le 25 mai 2014 pour élire 751 députés européens. Ce seront les neuvièmes élections européennes depuis que le premier vote direct a eu lieu en juin 1979.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE EN CAS DE DEMENAGEMENT

Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer le changement d'adresse auprès de la commune du nouveau domicile.

Si vous déménagez dans une autre commune **vous devez vous inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours** sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une [première inscription](#).

Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

### **Attention !**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

# INFOS-GENERALES



## PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Elaboré sous la compétence du Conseil Général, c'est un document réglementaire et obligatoire, d'orientation et de planification de la gestion des déchets.

Il vise à coordonner, pour les 12 prochaines années, les objectifs et les moyens à mettre en place par les pouvoirs publics et les organismes privés pour une meilleure gestion des déchets, à savoir :

- Limiter la production,
- Rendre plus efficace la collecte et le tri,
- Améliorer le fonctionnement des unités de traitement.

### Quels sont les déchets concernés ?

Les déchets couverts par ce Plan sont les déchets non dangereux qui proviennent :

- ◆ Des ménages (service public de ramassage des ordures ménagères, apports en déchèteries),
- ◆ De l'assainissement avec principalement les boues de stations d'épuration,
- ◆ Des activités économiques (commerce, services, industrie, artisanat).

### Comment donner votre avis ?

Afin d'informer et recueillir l'avis du public, le projet de Plan est soumis à enquête publique

→ **du 4 novembre au 6 décembre 2013.**

Les renseignements sur les lieux d'enquête et sur le dossier d'enquête ainsi que les modalités d'expression des avis sur le Plan sont accessibles sur le site [www.cg57.fr](http://www.cg57.fr) (onglet « Le Conseil Général » rubrique « les enquêtes publiques »).

## Adopter les bons gestes de prévention et de tri des déchets

1. Pratiquer le compostage à domicile ou en pied d'immeuble avec les déchets de cuisine et de jardin. Cette pratique permet de diminuer le volume des déchets et de les valoriser en compost.
2. Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres pour éviter de recevoir les prospectus et autres documents publicitaires qui augmentent singulièrement le volume des déchets papier.
3. Evite le gaspillage alimentaire en adaptant ses achats à son mode de consommation de nourriture et prendre l'habitude de congeler ou de cuisiner les restes de nourriture (quiche aux légumes avec des restes de légumes, crumble avec des fruits flétris...)
4. Acheter des produits durables et facilement réparables. Réparer les équipements en panne plutôt que les jeter. Confier ses appareils en état de marche à des associations pour leurs donner une seconde vie.
5. Trier les déchets recyclables en respectant les consignes communiquées par sa collectivité grâce aux sacs appropriés ou par apport volontaire dans les bornes prévues à cet effet.
6. Utiliser la déchèterie la plus proche de son domicile pour l'apport des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères (ferrailles, bois, cartons, gravats, pneus, textiles...) et pour les déchets dangereux (solvants, peintures, piles, produits phytosanitaires...).
7. Participer à des portes ouvertes organisées par les collectivités et les industriels impliqués dans la gestion des déchets. Ces visites permettent de prendre conscience des volumes de déchets générés quotidiennement et d'appréhender les problématiques liées à leur valorisation.
8. Prolonger ses bonnes habitudes, prises à la maison en matière de prévention et de tri des déchets, sur le lieu de travail, en vacances ou lors des loisirs. A titre d'exemples, le tri des papiers au bureau, le tri des déchets recyclables en vacances ou le remplissage d'une gourde avec l'eau du robinet plutôt que la consommation d'une eau minérale en bouteille pendant le sport quotidien sont autant d'écogestes qui permettent de réduire les déchets.



# TRAVAUX

## REAMENAGEMENT DE LA RUE DU CHÂTEAU D'EAU



Les travaux ont finalement débuté le 9 septembre dernier avec une première tranche ferme qui concerne l'aménagement de la partie supérieure de la rue et une tranche conditionnelle pour le rabotage et revêtement sur la partie inférieure de la Rue.

C'est l'entreprise COLAS EST de Sarreguemines qui est chargée d'effectuer les travaux.

Travaux de décaissement de la partie supérieure de la Rue avec pose d'un revêtement de géotextile.

Le 25 septembre COLAS a démarré la pose des bordures et caniveaux. L'application des enrobés est prévue le 22 octobre.



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

**L'aménagement du cimetière a débuté le 7 octobre dernier.**

**Sont prévus les travaux suivants :**

Un chemin d'accès vers le columbarium  
La réfection de l'allée centrale  
La réfection des allées latérales

Un huissier de justice a été mandaté par la commune et chaque tombe a fait l'objet d'un état des lieux minutieux avant le commencement des travaux.



*Une première allée latérale a déjà été mise en pavés.*



# TRAVAUX

## AMENAGEMENTS SUR LE SITE DE LA CHAPELLE STE VERENE



Un sentier d'élévation donnant accès au site par la route en venant de Lambach prend forme.

Les bénévoles viennent de terminer le muret de la place de la Fontaine de Sainte Véréne. Celui-ci remplace un ancien qui était mis provisoirement pour retenir la terre.



La place de la fontaine de la Chapelle Ste Véréne change d'allure. La pose de gravillons permet de mettre une touche finale à l'accès du chemin par la route communale.



**Offre spéciale  
Crédit Mutuel !!**

# Lotissement "Les Marguerites"

**LE CREDIT MUTUEL DU PAYS DE BITCHE, PARTENAIRE DU PROJET,  
VOUS OFFRE 400 € DE REMISE SUR LES FRAIS DE DOSSIER LIÉS À VOTRE PROJET  
IMMOBILIER AU LOTISSEMENT LES MARGUERITES D'ENCHENBERG**



**17 parcelles d'une superficie allant de 6,22 à 12,41 ares sont proposées aux particuliers ainsi que 2 parcelles pour l'aménagement d'habitat collectif au prix de 3 300,-€HT l'are soit 3 946,80 €TTC.**

***Les travaux de viabilisation des parcelles (eau, assainissement, réseaux secs) sont en cours de réalisation et devraient être terminés fin octobre 2013.***

## *Comment faire pour réserver une parcelle ?*

Il suffit simplement de se rendre au secrétariat de la mairie pour faire enregistrer la réservation de la parcelle choisie. Par la suite une promesse d'achat peut valider la réservation d'une parcelle en attendant l'achat définitif de cette dernière. Elle est valable 6 mois et peut être reconduite pour la même période.

Dès que le futur acquéreur souhaite acheter la parcelle réservée, c'est la mairie qui établit l'acte de vente sous la forme d'un acte administratif. Ce dernier permet aux futurs propriétaires d'économiser les frais de notaire. Les seuls frais liés à cet acte représentent 0,715 % du prix d'achat HT de la parcelle et sont à régler de suite au service des impôts pour enregistrement.

*A noter qu'à ce jour 8 parcelles sont déjà réservées. N'attendez plus et venez vous renseigner!*

**RENSEIGNEMENTS  
EN MAIRIE AU 03.87.96.38.78**



# Echo du Conseil Municipal

## LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

Il adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier est consultable sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Il accepte les chèques suivants :

- **149,43 €** de Groupama pour le règlement des dommages électriques de l'onduleur de la mairie.
- **95,76 €** de la Caisse Locale de Groupama de Rohrbach-lès-Bitche pour la participation de la vérification des extincteurs de l'église et presbytère.
- **9,48 €** d'Orange service client internet pour le remboursement des frais de retard dans le budget du service de l'eau.
- **4 529,-€** de l'Association de Sauvegarde de la Chapelle Ste Vèrène pour la participation aux frais du chemin d'accès.

Il décide de verser une subvention de :

- **608,- €** à la Sportive Française d'Enchenberg au titre des frais de la fête du 13 juillet 2013.
- **60,- €** à la SFE pour les frais d'affiches de la fête du 13 juillet.
- **1200,- €** à la section Jeunes de la SFE pour le remboursement des frais de sono de la fête de la musique du 21 juin 2013.
- **83,40 €** à l'Association St Joseph pour le remboursement de la facture d'abonnement de l'hébergeur du site "ENCHENBERG.FR"

Il décide de ne pas octroyer de subvention à la Ligue contre le cancer.

Dans le cadre de l'enquête publique du SCOT (Schéma de cohésion territoriale) établi par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, le Conseil Municipal décide d'émettre des observations comprenant le Document d'Aménagement Commercial arrêté le 29 avril 2013 :

**1)** Dans le cadre des réserves biologiques, le Conseil Municipal souhaiterait que les limites parcellaires des réserves soient clairement définies.

**2)** Pourquoi les zones naturelles inventoriées par le Parc Naturel des Vosges du Nord sont-elles devenues contraintes au sein du SCOT ?

**3)** Il est fait mention (en matière d'infrastructures de transport) de liaison entre le Pays de Bitche et l'autoroute reliant Metz à Strasbourg. Le Conseil Municipal souhaite que cette liaison soit inscrite au titre de grand projet (il en va du désenclavement du Pays de Bitche).

**4)** Il est fait mention de la commune de Petit-Réderching en qualité de "halte ferroviaire". Le Conseil Municipal souhaite que la commune de Petit-Réderching soit qualifiée de « pôle gare » plutôt que de halte ferroviaire (au vu de la densité du trafic routier de transit sur cette commune et des capacités de stationnement existantes).

**5)** Il est fait mention de « pôles secondaires ». Pourquoi la commune d'Enchenberg ne pourrait-elle pas bénéficier de ce statut (alors qu'elle ne se différencie pas des communes voisines qui ont ce statut ? (pas de différence notamment avec la commune de Montbronn)

**6)** Il est fait mention de la programmation foncière dans le projet du Scot. Le Conseil Municipal souhaiterait que la limitation de permis de construire soit reconsidérée (au minimum à hauteur des pôles secondaires voisins) rien ne justifiant un traitement différencié de la programmation foncière avec les communes voisines.

**7)** Pourquoi n'est-il fait mention du Haut Débit du Pays de Bitche dans le Scot ?

**8)** Il est fait mention d'objectifs de reconquête des logements vacants. Comment mettre cette volonté en application lorsqu'on sait que les communes n'ont pas de pouvoir de décision sur les habitants ? (vente des parcelles ou réhabilitation de l'existant)



# Echo du Conseil Municipal

Dans le cadre du programme des travaux d'exploitation 2014 établi par l'ONF, le Conseil Municipal décide de

- 1)** Retenir la vente du bois de chauffage à « l'unité de produit » : prix par stère, lot réceptionné par la commune, paiement effectué après réception.
- 2)** De confier la matérialisation des lots de bois de chauffage à l'ONF : le montant de la prestation est fixé à 1,60 € HT/Stère
- 3)** La réception et la facturation des lots de bois de chauffage sont effectuées par la commune.

Il décide de VENDRE à M. SCANZI Alain et Mme LALIGAND Aurélie, la parcelle de terrain sise au lieudit Boesch, cadastrée en section K, parcelle n° 318/77, d'une superficie de 8,03 ares, faisant l'objet du lot 4 du lotissement Les Marguerites au prix global de 26 499,00 € HT soit 31 692,80 € TTC.

Il décide de VENDRE à M. et Mme VOGEL José, la parcelle de terrain sise au lieudit Boesch, cadastrée en section K, parcelle n° 328/77, d'une superficie de 8,44 ares, faisant l'objet du lot 14 du lotissement Les Marguerites au prix global de 27 852,00 € HT soit 33 310,99 € TTC.

Il accepte la rétrocession à la commune de la concession funéraire située rangée 9 n° 54.

Il approuve le projet de charte révisée du Parc Naturel régional des Vosges du Nord et confirme l'adhésion de la Commune au Syndicat de coopération pour le Parc.

Il adopte le règlement des sous locations des bâtiments communaux aux conditions suivantes :

- 1.** La sous location est exclusivement destinée à un membre de l'association (club house foot, club canin, club de tir, presbytère)
- 2.** Le bénéficiaire de la sous location présente une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- 3.** L'association reverse la somme de 50,-€ à la commune.
- 4.** La commune est informée de la manifestation au minimum 8 jours avant cette dernière.

Etant entendu par sous location tout rassemblement autre que ceux ayant lieu dans le cadre de l'activité de l'association.

Un particulier adjudicataire d'un lot de bois en forêt communale a retiré deux stères sans autorisation. Le Conseil municipal décide de lui fixer une amende de 200 €.



# Incivilités...

à la Chapelle Ste Vèrène...



Les têtes souriantes en bois confectionnées par M GLERON Jean-Claude pour agrémenter l'espace vert de la Chapelle Ste Vèrène ont simplement été arrachées et jetées au sol, le lendemain de leur installation. Des débris sont jetés à même le sol, bien qu'il y ait à proximité une poubelle.

Sur la place de l'Eglise...

De nombreuses cannettes de bière ainsi que des cartons d'emballage de pizzas ont été jetés sur la place de parking en face de l'église.

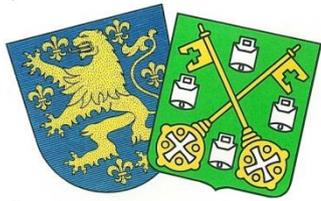


Sur la pelouse de l'Impasse des Ecoles...



De nouveaux panneaux mentionnant l'interdiction de laisser les chiens divaguer sur la pelouse pour y déposer leurs crottes ont été arrachés du sol et jetés sur la pelouse du Foyer d'accueil médicalisé.

**RAPPEL :** LES PROPRIETAIRES DE CHIENS DOIVENT VEILLER A LA PROPRETE DES LIEUX SUR LES PLACES PUBLIQUES MAIS EGALEMENT AUPRES DE LEURS VOISINS. LES CROTTE DOIVENT ETRE RAMASSEES ET LES CHIENS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE MAINTENUS EN LAISSE. PENSEZ A EMMENER UN SACHET LORS DE VOS PROMENADES !



# JUMELAGE ENCHENBERG-HANGARD

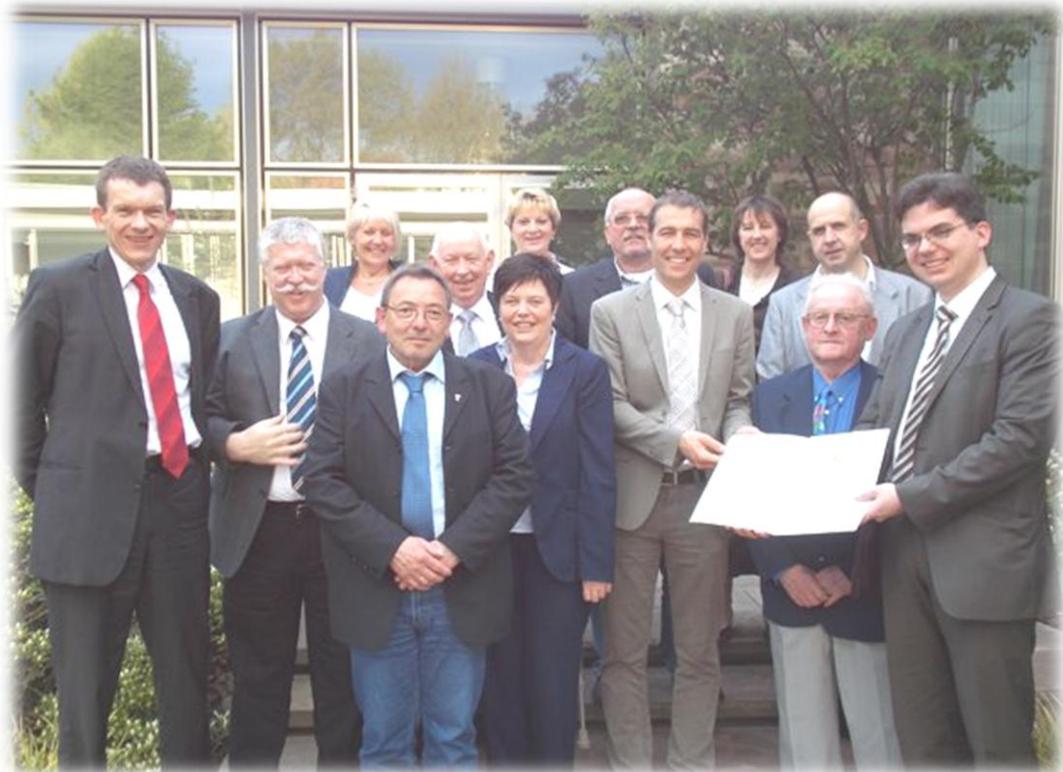
## Mention spéciale franco-allemande pour le « Europapreis 2013 » de Sarre

« Partenariats de villes : respect – amitié – responsabilité » : telle est la devise du « Europapreis » de 2013 qui sera remis pour la quatrième fois à l'occasion de la semaine de l'Europe (du 4 au 12 mai 2013) par le Ministre des Affaires européennes du Land de Sarre, Stephan Toscani, par l'assemblée des villes de Sarre, pour le Landkreistag et l'Académie européenne d'Otzenhausen.

Ce concours est ouvert aux communes de Sarre qui ont mené des projets avec un ou plusieurs partenaires d'un des pays de l'Union européenne ou de l'espace européen durant l'année 2011-2012.

HANGARD, la commune sarroise a présenté le projet d'une journée d'échange entre les écoliers sarrois et ceux d'Enchenberg. En 2012, nos élèves de l'école primaire avait été invités à passer une journée au zoo de Neunkirchen. En retour, nous avons accueilli les élèves sarrois le 24 juin dernier pour une journée découverte du Simserhof.

Dans le cadre de la semaine de l'Europe (du 4 au 12 mai) la Sarre a choisi de remettre le prix du jumelage franco allemand ayant œuvré tout particulièrement en faveur des jeunes à deux communes, l'une sarroise, l'autre lorraine, qui ont particulièrement bien travaillé ensemble : Hangard et Enchenberg, deux petites villes jumelées depuis 45 ans.



Remise du Prix franco allemand le mardi 7 mai 2013 à Sarrebrück

18ème édition

# Marché de Noël



**DIMANCHE  
08 DECEMBRE 2013**



**A la salle polyvalente  
d'Enchenberg**

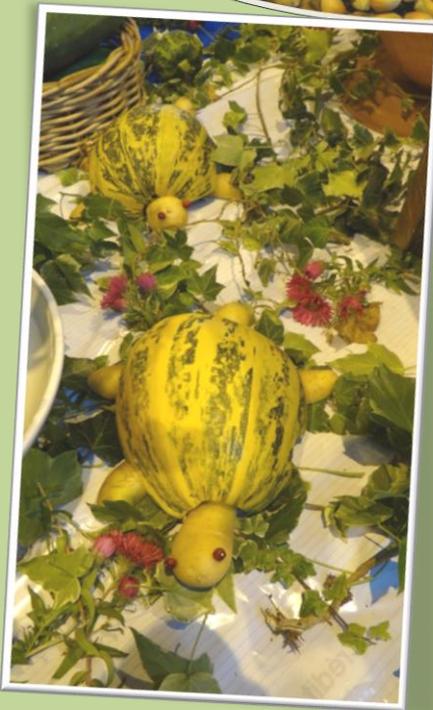
**Repas sur place et animation tout au long de la journée :**

- Vin chaud,
- Soupe de pois
- Noël Burger,
- Huîtres, Crêpes,  
Nems,
- ...Tombolas .!!



Je passerai à  
partir de  
15 heures

# Exposition de fruits et légumes par les Arboriculteurs



*le 06 octobre dernier à la salle polyvalente*

